



PRÉFET DU VAR

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires et de la mer du Var Service Eau et Biodiversité

Toulon, le 08 juillet 2021

Service Eau et Biodiversité

Sylvie FANTIN

Chargée de mission environnement

Tél : 04 94 46 82 44

Courriel : sylvie.fantin@var.gouv.fr

Note de présentation

Établie au titre de l'article L.123-19-2 du Code de l'Environnement
dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7
de la charte de l'environnement.

Dossier présenté

Objet : demande de dérogation pour la naturalisation de spécimens d'animaux morts d'espèces protégées définies à l'article L.411-2 du code de l'environnement

Motif(s) : pour procéder ou faire procéder au Muséum départemental du Var à Toulon à la naturalisation de deux spécimens différents d'un animal entier : un Râle des genêts - *Crex crex* (Linnaeus, 1758) et une Bécassine sourde - *Lymnocyrtus minimus* (Brünnich, 1764) comprenant le transfert et l'acheminement.

Demandeur : muséum départemental du Var (MDV) de Toulon

Pièce(s) associée(s) produite(s) par le demandeur : 1 CERFA + note technique = dossier de demande

Contexte

Le muséum veut faire réaliser une opération de naturalisation sur deux spécimens entiers, l'un de Râle des genêts (provenance Lorgues) et l'autre de Bécassine sourde (provenance Canjuers). Ces deux espèces sont protégées sur l'ensemble du territoire national. En conséquence, le demandeur doit être habilité pour la naturalisation de ces spécimens d'espèces animales protégées.

Objectif(s)

- connaissance de l'espèce
- exposition du spécimen à des fins pédagogiques
- conservation dans les réserves du muséum

Avis

Le muséum départemental du Var bénéficie de l'appellation « Musée de France » témoignant de la reconnaissance accordée par le ministère de la Culture : « toute collection permanente composée de biens dont la conservation et la présentation revêtent un intérêt public, organisée en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir du public. ».

Modalités de consultation

Le dossier de demande de dérogation ainsi que le projet de décision sont mis à la consultation du public sur le site Internet des services de l'État : www.var.gouv.fr

Les observations sur le dossier de demande peuvent être communiquées :

- par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-biodiv@var.gouv.fr
- par courrier à la Préfecture du Var – DDTM83/SEBIO/Environnement à l'adresse ci-dessous indiquée

Dates de la consultation

Début de la consultation : 12 juillet 2021

Fin de la consultation : 02 août 2021 inclus

Adresse postale : Préfecture – DDTM – service eau et biodiversité – mission environnement - CS 31 209 - 83070 TOULON CEDEX

Accueil du public : 244 avenue de l'infanterie de marine à Toulon face aux pompiers

Téléphone 04 94 46 83 83 --- Courriel : ddtm-biodiv@var.gouv.fr --- www.var.gouv.fr